

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE BENFELD ET ENVIRONS

Conseil de Communauté
Siège – Communauté des Communes
10 SEPTEMBRE 2007 à 18H00

ORDRE DU JOUR – SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2007

I) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 28 MARS 2007 ET DU 20 JUIN 2007 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 28 Mars 2007 et du 20 juin 2007 (Recueil des actes administratifs n°86 et 87)

2) Désignation d'un secrétaire de séance

II) FINANCES

1) Demande de conclusion d'un emprunt pour l'acquisition du terrain « ADAM ».

2) Demande de conclusion d'un emprunt pour le financement du programme d'investissement « Assainissement » 2007.

3) Demande d'adoption de la décision modificative n°ASS02/2007.

III) ASSAINISSEMENT

1) Demande d'adoption d'un avenant travaux d'assainissement ROSSFELD

IV) DEVELOPPEMENT LOCAL

1) Demande de réalisation de la piste cyclable BENFELD-ROSSFELD compléments : acquisition d'un terrain-entretien de la piste.

Le Conseil de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS s'est réuni, en séance ordinaire, le 10 septembre 2007 à 18H00, sur convocation régulière en date du 31 août 2007 à la Communauté des Communes de Benfeld et Environs sous la présidence de Mme Esther SITTLER, Présidente.

Mme Esther SITTLER, Présidente de la Communauté des Communes de Benfeld et Environs, salue les délégués.

Mme SITTLER donne la parole à M.KOCHER qui procède à l'appel nominatif.

APPEL DES DELEGUES :

Prénom/Nom	Qualité	Commune	statut	Pouvoir/suppléant
Esther SITTLER	Présidente	HERBSHEIM	Présente	
Robert LUSTIG	Vice-Président	BENFELD	Présent	
Emilie UHL	Déléguée	BENFELD	Présente	
Eric MAYER	Délégué	BENFELD	Absent excusé	
Jean-Paul BAUMANN	Délégué	BENFELD	Présent	
Daniel MESSMER	Délégué	BENFELD	Absent excusé	
Robert SCHNEIDER	Délégué	HERBSHEIM	Présent	
Auguste SCHNAITER	Vice-Président	HUTTENHEIM	Présent	
Michel MEUNIER	Délégué	HUTTENHEIM	Présent	Pouvoir de M. WEBER
Bernard WEBER	Délégué	HUTTENHEIM	Absent excusé	Pouvoir à M. MEUNIER
Lydie SIPP	Déléguée	KERTZFELD	Présente	
Fernand BURCKEL	Délégué	KERTZFELD	Présent	
Gaston SCHMITT	Délégué	KOGENHEIM	Présent	
Francine FROMENT	Déléguée	KOGENHEIM	Présente	
Michel KOCHER	Délégué	MATZENHEIM	Présent	
Martine LIMACHER	Déléguée	MATZENHEIM	Présente	

Prénom/Nom	Qualité	Commune	statut	Pouvoir/suppléant
Jean-Claude ROHMER	Délégué	ROSSFELD	Présent	
Jean-Marie GRUNERT	Délégué	ROSSFELD	Absent excusé	
Denis SCHULTZ	Vice-Président	SAND	Présent	
Jean-Paul BRUGGER	Délégué	SAND	Présent	
Roger KIEFFER	Délégué	SERMERSHEIM	Présent	
Rémy WILLMANN	Délégué	SERMERSHEIM	Présent	
Claude WISSENMEYER	Vice-Président	WESTHOUSE	Présent	
Suzanne WENDLING	Déléguée	WESTHOUSE	Présente	
Jacques HELFTER	Vice-Président	WITTERNHEIM	Présent	
Léon HAAG	Délégué	WITTERNHEIM	Présent	

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	22	00	01	04

Autres personnes présentes :

M. MONTAG, journaliste aux DNA

Excusés :

Services internes :

M. Philippe GRUSSENMEYER, Directeur

M. Claude LEFEVRE, Directeur adjoint

Le quorum étant atteint, Mme la PRESIDENTE ouvre la séance à 18H15.

I) PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2007 ET DU 20 JUIN 2007 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

1) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 MARS 2007 et du 20 JUIN 2007

La PRESIDENTE soumet au vote l'approbation des séances précitées.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance ordinaire des séances du 28 mars 2007 et du 20 juin 2007.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance et information

Madame la Présidente indique que le code général des collectivités territoriales impose de nommer au moins un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire (articles L.5211-1 et L.2121-15).

Mme **Martine LIMACHER**, à l'unanimité, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

II) FINANCES

1) Budget principal "Administration Générale" Conclusion d'un emprunt de 138.500 €

M. Jacques HELFTER, Vice-Président et Président de la Commission des Finances, rappelle à l'assemblée que le Conseil de Communauté, dans sa séance du 20 juin 2007, avait décidé l'acquisition des terrains à BENFELD destinés à la future extension de l'Hôpital Local.

Il s'agit à présent de mobiliser l'emprunt pour financer cette opération, à hauteur de 138.500 €

Les quatre établissements de crédit consultés proposent, pour un emprunt sur 15 ans en taux FIXE (en remboursement trimestriel) :

- le Crédit Agricole :	4,69 %
- la Caisse d'Epargne :	4,65 %
- Dexia Crédit Local :	4,58 %
- le Crédit Mutuel :	4,50 %

Par ailleurs, le Crédit Mutuel propose un taux variable de 4,25 %, indexé sur l'évolution du coût de ses ressources internes et externes, assorti d'une fixité du taux pendant les deux premières années et d'un "tunnel" de plus ou moins un point par rapport au taux initial.

La Présidente, Esther SITTLER, soumet aux voix la proposition du Crédit Mutuel d'un taux fixe de 4,50 % et celle d'un taux variable de 4,25 % aux conditions précitées.

La proposition de taux fixe à 4,50 % recueille 22 voix.

La proposition de taux variable à 4,25 % recueille une voix (M. BAUMANN Jean-Paul).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE DE CONCLURE un emprunt de 138.500 € (somme en toutes lettres : CENT TRENTE HUIT MILLE CINQ CENTS) auprès de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE LA REGION DE BENFELD, avec Siège Social aux 1 et 3 place de la République à BENFELD (67230), pour financer l'acquisition des terrains à BENFELD destinés à la future extension de l'Hôpital Local, aux conditions suivantes :

▶ Montant :	138.500 €
▶ Durée :	15 ans
▶ Taux :	4,50 % FIXE
▶ Remboursement :	Trimestriel à Echéances constantes (intérêts calculés sur la base 365/365 jours)
▶ Commissions - frais :	Néant
▶ Date de versement des fonds :	Dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions, et au plus tard le 31 octobre 2007
▶ Date de la première échéance :	31 décembre 2007
▶ Remboursement anticipé :	Possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché

AUTORISE MME LA PRESIDENTE à signer le contrat de prêt à intervenir, sur la base des conditions susvisées, avec la CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE LA REGION DE BENFELD.

2) Budget annexe “Assainissement”
Conclusion d’un emprunt de 750.000 €

M. Jacques HELFTER, Vice-Président et Président de la Commission des Finances, informe l’assemblée qu’il s’agit de mobiliser un emprunt de 750.000 € pour financer le programme d’investissement “Assainissement” 2007.

Les quatre établissements de crédit consultés proposent, pour un emprunt sur 15 ans en taux FIXE (en remboursement trimestriel) :

- le Crédit Agricole :	4,69 %
- la Caisse d’Epargne :	4,65 %
- Dexia Crédit Local :	4,58 %
- le Crédit Mutuel :	4,50 %

Par ailleurs, le Crédit Mutuel propose un taux variable de 4,25 %, indexé sur l’évolution du coût de ses ressources internes et externes, assorti d’une fixité du taux pendant les deux premières années et d’un “tunnel” de plus ou moins un point par rapport au taux initial.

La Présidente, Esther SITTLER, soumet aux voix la proposition du Crédit Mutuel d’un taux fixe de 4,50 % et celle d’un taux variable de 4,25 % aux conditions précitées.

La proposition de taux fixe à 4,50 % recueille 22 voix.

La proposition de taux variable à 4,25 % recueille une voix (M. BAUMANN Jean-Paul).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE DE CONCLURE un emprunt de 750.000 € (somme en toutes lettres : SEPT CENT CINQUANTE MILLE) auprès de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE LA REGION DE BENFELD, avec Siège Social aux 1 et 3 place de la République à BENFELD (67230), pour financer le programme d’investissement “Assainissement” 2007, aux conditions suivantes :

▶ Montant :	750.000 €
▶ Durée :	15 ans
▶ Taux :	4,50 % FIXE
▶ Remboursement :	Trimestriel à Echéances constantes (intérêts calculés sur la base 365/365 jours)
▶ Commissions - frais :	Néant
▶ Date de versement des fonds :	Dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions, et au plus tard le 31 octobre 2007
▶ Date de la première échéance :	31 décembre 2007

- Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché

AUTORISE MME LA PRESIDENTE à signer le contrat de prêt à intervenir, sur la base des conditions susvisées, avec la CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE LA REGION DE BENFELD.

3) Demande d'adoption de la décision modificative n° ASS02/2007 au budget primitif 2007

M. Jacques HELFTER, Vice-Président et Président de la Commission des Finances, expose à l'assemblée que, dans le cadre du traitement des eaux usées de la commune de WESTHOUSE à la station d'épuration d'ERSTEIN, la communauté de communes verse chaque année une contribution à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein.

Jusqu'à présent, le versement de cette contribution s'effectuait avec un décalage de deux années.

Ainsi, au budget annexe "Assainissement" 2007, le crédit de dépense inscrit à l'article 6721 à hauteur de 60.000 € correspondait à la contribution due au titre de l'exercice 2005.

Cette dépense a fait l'objet d'un mandat de 59.829,19 € le 4 Avril 2007.

Le 19 juin dernier, la communauté de communes a réceptionné la facture relative à l'exercice 2006, pour un montant de 74.088,03 €

Il convient donc d'abonder le crédit de dépense prévu à l'article 6721.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte LA DECISION MODIFICATIVE N° ASS02/2007 suivante :

Budget annexe "Assainissement"

Section d'exploitation

Dépenses

Article 6721 - Charges d'exploitation s/exercices antérieurs : + 74.100 €
ce qui porte le total de ce compte à 134.100 €

Recettes

Article 7068 - Autres prestations de services : + 74.100 €
ce qui porte le total de ce compte à 157.100 €

III) ASSAINISSEMENT

1) Mise en conformité de déversoirs d'orage à ROSSFELD : Demande d'adoption de l'avenant n° 1 au marché des travaux avec l'entreprise ROESSEL

M. Auguste SCHNAITER, Vice-Président, expose à l'assemblée que l'avenant a pour objet une augmentation de la masse des travaux consécutive à la présence de deux câbles haute tension de 20.000V nécessitant la déviation du réseau à mettre en place.

Mlle Francine FROMENT, Déléguée de KOGENHEIM, demande qu'un recours soit exercé à l'encontre d'EDF dans le but d'obtenir réparation des frais exposés.

Plusieurs autres délégués adhèrent à cette requête.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie ce jour ;

ADOpte L'AVENANT N° 1, d'un montant de 12.800 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise ROESSEL de BISCHHEIM, au titre des travaux de mise en conformité de déversoirs d'orage à ROSSFELD.

Le montant HT du marché passe ainsi de 43.302 € à 56.102 €, soit une augmentation de 29,56 %.

AUTORISE MME LA PRESIDENTE à signer cet avenant.

2) Programme d'investissement 2007 : Renforcement du réseau à SAND Demande d'adoption de l'avenant n° 1 au marché des travaux avec l'entreprise SPEYSER

M. Auguste SCHNAITER, Vice-Président, expose à l'assemblée que l'avenant a pour objet une augmentation de la masse des travaux consécutive à la réfection de la chaussée. En effet, les surlageurs de la tranchée, suite à la présence de réseaux enterrés, ont nécessité la mise en place de matériaux supplémentaires sous la couche de roulement de la route départementale.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte L'AVENANT N° 1, d'un montant de 4.186,40 € Hors Taxes, au marché des travaux passé avec l'entreprise SPEYSER d'ESCHAU, au titre des travaux de renforcement du réseau d'assainissement à SAND, dans le cadre du programme d'investissement 2007.

Le montant HT du marché passe ainsi de 180.621,00 € à 184.807,40 €, soit une augmentation de 2,32 %.

AUTORISE MME LA PRESIDENTE à signer cet avenant.

IV) DEVELOPPEMENT LOCAL

1) Demande de réalisation de la piste cyclable BENFELD-ROSSFELD compléments : acquisition d'un terrain – entretien de la piste.

M. WISSENMEYER expose que par délibération du 20 juin 2007, le conseil de Communauté a autorisé la Présidente ou son représentant à acquérir le terrain nécessaire à la réalisation de cette piste et signer l'acte de vente, soit 9,66 ares, détaché de l'immeuble sis à HERBSHEIM et cadastrée sous : section 9, parcelle 37, contenance totale 50,09 ares appartenant à OTZENBERGER Claude et ép. Née HARTWEG Marlyse en cdb, pour un montant estimatif total de 1.043,09 € ; dont 60 € x 9,66 ares, soit 579,60 € pour perte de terrains revenant au propriétaire de la parcelle concernée ; auxquels s'ajoute une indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumures ainsi que libération rapide du terrain d'un montant de 463,49 € revenant à l'exploitant de la parcelle concernée.

Après négociation avec le propriétaire, un accord a été trouvé et une promesse de vente signée à raison de 110 € x 9,66 ares, soit un total de : 1.062,60 € pour perte de terrains revenant au propriétaire de la parcelle concernée ; auxquels s'ajoute une indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumures ainsi que libération rapide du terrain d'un total de 463,49 € revenant à l'exploitant de la parcelle concernée ; soit un total de 1.526,09 €

Par ailleurs, par courrier en date du 20 août dernier, le Conseil Général du Bas-Rhin a demandé la COCOBEN de compléter sa délibération par une mention relative à l'entretien ultérieur de la piste.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

VU la délibération du 9 octobre 2002 adoptant le schéma intercommunal de parcours cyclables ;

VU la délibération du 20 juin 2007 adoptant la réalisation de la piste cyclable BENFELD-ROSSFELD ;

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'acte de vente relatif à l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de cette piste et signer l'acte de vente, soit 9,66 ares, détaché de l'immeuble sis à HERBSHEIM et cadastré sous : section 9, parcelle 37, contenance totale 50,09 ares appartenant à OTZENBERGER Claude et ép. Née HARTWEG Marlyse en cdb.

FIXE le prix d'acquisition à 1 526,09 € ; dont 110 € x 9,66 ares, soit 1 062,60 € pour la cession de la parcelle concernée ; auxquels s'ajoute une indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumures ainsi que libération rapide du terrain d'un montant de 463,49 € revenant à l'exploitant de la parcelle concernée.

DECIDE que l'entretien ultérieur de la piste cyclable BENFELD-ROSSFELD sera à la charge de la Communauté de Communes.

La Présidente,

Esther SITTLER

La Secrétaire élue,

Martine LIMACHER
Déléguée

Le Secrétaire administratif,

Philippe GRUSSENMEYER
DGS